AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C1330**
FR0000130809-FS0673

10 juin 2016

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE GENERALE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2016, complété par un courrier reçu le 10 juin 2016, la société Lyxor International Asset Management SAS (17 cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte du FCPE Société Générale Actionnariat (Fonds E), a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2016, le seuil de 10% des droits de vote de la SOCIETE GENERALE et détenir 48 800 521 actions SOCIETE GENERALE représentant 88 557 150 droits de vote, soit 6,04% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double, suite à une cession d'actions.

[1] Sur la base d'un capital composé de 807 650 827 actions représentant 885 701 327 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.